

Liberté-Travail-Prospérité

Secrétariat Général National
Secrétaire Général chargé de l'Administration
Secrétariat Administratif Permanent
N° 21- 208 /BR/BP/BEN/SGN/SGMR/SAP/SA

Cotonou, le 14 juillet 2021

A

Mesdames et Messieurs
les Ministres et Responsables
d'Institutions, Membres du Parti
Bloc Républicain

Objet : Mobilisation de ressources au profit du Bloc Républicain.

Référence : Décision n° 21-017/BR/BP/BEN/SGN/SGMRE/SGA/SAP/SA du 17 mai 2021 portant fixation des cotisations mensuelles des cadres du parti promus ou élus

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la décision ci-dessus référencée, je vous prie d'instruire **les points focaux** du parti désignés par vos soins dans vos départements ministériels ou institutions à l'effet de fournir au **Secrétariat Administratif Permanent (SAP)**, sous quinzaine, la liste des cadres promus, membres du Bloc Républicain.

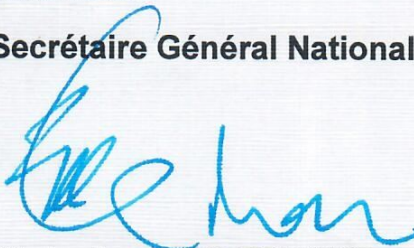
Ladite liste sera établie conformément au canevas ci-après :

Numéro d'ordre	Nom & Prénoms	Poste	Date de nomination	Contacts
----------------	---------------	-------	--------------------	----------

Recevez mes salutations militantes.

Le Secrétaire Général National,




Abdoulaye BIO TCHANE